



Groupe LB Habitat

www.groupehbhabitat.fr

La Location Accession ou PSLA

Les plafonds de ressources

L'acquisition des logements est soumise au respect de conditions, notamment un plafond de ressources qui couvre approximativement 70% de la population.

Pour pouvoir prétendre à LA LOCATION-ACCESSION en 2019, les revenus des acquéreurs ne doivent pas avoir dépassés pas les plafonds ci-dessous (Morbihan et Finistère)

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Revenu Fiscal de Référence	Salaire mensuel approximatif avant prélèvement de l'impôt
1	24 592 €	2 150 €
2	32 793 €	2 900 €
3	37 932 €	3 350 €
4	42 032 €	3 700 €
5+	46 121 €	4 100 €

Pour la justification des ressources, l'accédant doit fournir son avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2 (avis d'imposition de 2018, sur les revenus de 2017) ainsi que, le cas échéant, les avis d'imposition des personnes destinées à occuper le logement et non rattachées à son foyer fiscal.